

**RAPPORT ANNUEL 2014
DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE
DU GYMNASSE INTERCANTONAL DE LA BROYE (CIP-GYB)**

1. PRÉAMBULE

La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB), composée de Mesdames et Messieurs les Député-e-s :

Romain Castella, Elian Collaud (président de la délégation fribourgeoise), Louis Duc, Patrice Longchamp, Rose-Marie Rodriguez, Andréa Wassmer et Michel Zadory, pour la délégation fribourgeoise ;

Jean-Marc Chollet, Philippe Cornamusaz, Serge Melly puis Daniel Ruch, Roxanne Meyer Keller puis Daniel Troillet, Jacques Perrin, Alette Rey-Marion et Claude Schwab, pour la délégation vaudoise ;

sous la présidence de la députée Alette Rey-Marion,

transmet aux Parlements des cantons de Fribourg et Vaud, conformément à l'art. 15 al. 5 de la Convention sur la participation des Parlements aux conventions intercantionales (CoParl), son rapport d'activité 2014.

2. MISSION LÉGALE

Conformément à son mandat légal, défini à l'art. 73 de la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB), la Commission interparlementaire a exercé un contrôle coordonné sur cet établissement, plus particulièrement sur le budget et les comptes annuels. A cet effet elle a tenu deux séances durant l'année 2014, en présence, d'une part, de la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du canton de Vaud et présidente du Conseil du GYB pour les années 2014 et 2015, d'autre part, du directeur du GYB, M. Thierry Maire. L'une et l'autre ont répondu aux questions et demandes d'informations complémentaires. La Commission les en remercie. M. Jean-Pierre Siggen, nouveau Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg et de ce fait membre du conseil du GYB, a pris part à la séance de printemps.

Ont également assisté à ces séances MM. Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire du canton de Vaud, et François Piccand, chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré du canton de Fribourg. Le Secrétariat du Grand Conseil fribourgeois assume dorénavant le secrétariat continu de la Commission plénière, le Secrétariat du Parlement vaudois assurant, pour sa part, le secrétariat continu de la Commission interparlementaire de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP-HIB).

3. COMPTES 2013

L'exercice 2013, que la CIP-GYB a examiné le 2 avril 2014, a à nouveau bouclé avec un excédent de charges de fonctionnement inférieur de 2 % (316'345 frs) au budget. Ce résultat plutôt réjouissant est principalement dû à des recettes plus élevées que prévu dans deux domaines où les estimations sont

difficiles, la location de locaux et les subventions fédérales pour l'École de commerce. La Halle des fêtes de Payerne étant en travaux, les locaux du GYB ont enregistré un report de la clientèle qui a eu pour conséquence une augmentation sensible du revenu des locations. Quant aux subventions fédérales pour l'École de commerce, elles sont d'autant plus difficiles à prévoir que les effectifs subissent d'importantes variations et que le montant de la subvention par élève n'est pas stable.

A souligner que la consommation globale d'énergie reste bien en dessous des prévisions, tant en ce qui concerne le chauffage, l'eau et l'électricité, avec une mention spéciale pour cette dernière. La facture totale s'élève à 193'000 frs contre 230'000 frs prévus au budget (- 16,1 %). La direction déclare être en recherche constante d'économies d'énergie.

L'état des principaux fonds

L'organe de révision effectuée, comme le cahier des charges le lui demande, un contrôle dit « restreint » sur les comptes annuels.

Au passif du bilan figurent les fonds du Gymnase. Le fonds de réserve, alimenté par les excédents de recettes conformément à la Convention intercantonale, est doté du montant de 727'125 frs au 31 décembre 2013. Selon le règlement de gestion financière, ce fonds « permet de couvrir des charges d'exploitation excédant le budget d'un groupe de comptes », évitant ainsi le recours aux crédits supplémentaires. Il ne peut excéder 5 % des montants alloués par les cantons. « Au-delà, les excédents viennent en déduction des frais d'exploitation de l'exercice suivant ».

Quant au fonds en faveur des élèves, il s'élève à 391'721 frs au 31 décembre 2013. Il est alimenté par les taxes d'inscription et éventuellement par des dons ou legs ; le règlement ne lui fixe aucun plafond. Ce fonds est essentiellement destiné à financer des activités culturelles et à aider des élèves en difficulté.

4. BUDGET 2015

Comparé au budget précédent, le budget 2015, que la Commission a examiné le 1er octobre 2014, boucle avec une diminution d'environ 150'000 frs des charges brutes, d'une part, de l'excédent de charges, d'autre part. Deux éléments expliquent cette régression : 1) la charge exceptionnelle de 200'000 frs budgétée en 2014 pour l'étude de l'agrandissement du GYB et 2) les charges de personnel dont l'augmentation n'a jamais été aussi faible en raison d'un effectif parfaitement identique (89,45 EPT) et du programme d'économies fribourgeois qui produit des effets sur l'ensemble des salaires du GYB.

Établissement intercantonal, le GYB est aussi concerné par les mesures d'économies appliquées au personnel de l'Etat du canton de Fribourg. Le principe retenu au GYB en matière salariale se fonde sur la moyenne arithmétique des traitements versés dans les deux cantons pour une fonction donnée, la contribution de solidarité prélevée auprès du personnel du Gymnase est, en 2014, de 0,65 % de la part du salaire de base excédant 39'000 frs (moyenne entre 0 appliqué par Vaud et 1,3 % appliqué par Fribourg). La règle de la moyenne est également appliquée pour l'octroi du palier, si bien que celui-ci a été versé aux collaborateurs du GYB en juillet 2014. Elle sera appliquée de la même manière en 2015 et 2016. Le Conseil du GYB a pris ces dispositions dans un arrêté du 14 mars 2014.

Les charges nettes de 15,203 millions sont réparties entre les cantons de Fribourg et Vaud, en fonction du domicile des élèves selon l'effectif de septembre 2014 : 54,85 % d'entre eux sont domiciliés dans le canton de Fribourg, qui assumera la charge de 8'005'861 frs, et 45,15 % sont domiciliés dans le canton de Vaud, qui assumera le solde de 7'197'139 frs.

Option zéro papier

Si l'on constate régulièrement une facture énergétique maîtrisée lors de l'examen des comptes, l'examen du budget 2015 révèle aussi une belle économie sous la position « Photocopies » où le budget passe de 15'338 frs à 10'000 frs. Le directeur, M. Maire, confirme avoir le souci d'économiser le papier. Ainsi, sauf nécessité - notamment l'archivage -, on évite d'imprimer les documents. Les enseignants livrent les fiches sous format pdf et recommandent à leurs élèves de limiter les impressions au minimum.

5. EFFECTIFS À LA HAUSSE

Après avoir marqué le pas à la rentrée 2013, l'effectif des élèves est reparti à la hausse à la rentrée 2014 pour atteindre le nombre de 1061, soit 45 de plus que l'année précédente. Cet effectif est comparable à celui de la rentrée 2012. Le nombre de classes est passé de 41 à 42. Avec une proportion de 63,22 %, les filles constituent une nette majorité.

A noter que deux communes fribourgeoises ont demandé à sortir du périmètre de recrutement du GYB (CIGB art. 5), Torny et Haut-Vully. Plus précisément elles souhaitaient que soit laissée aux élèves domiciliés sur leur territoire la liberté de choix entre le GYB et un autre gymnase. Sur proposition du Conseil du Gymnase, les exécutifs des cantons de Fribourg et Vaud n'entrent pas en matière sur cette demande.

Avec 2 échecs ou 1 % sur un total de 144 candidats, 2014 a été l'année où le taux de réussite aux examens finaux de maturité a été le meilleur. Selon le directeur, on ne peut pas établir une relation entre les élèves qui effectuent leur cursus gymnasial en 3 ans et les échecs aux examens.

6. OUI FRIBOURGEOIS À L'EXTENSION DU SITE

Le 10 septembre dernier, le Grand Conseil fribourgeois acceptait, par 86 voix contre 1 et 12 abstentions, un crédit d'engagement de 1,7 million en vue d'acquérir, conjointement avec le canton de Vaud pour une part égale, une parcelle de 10'000 m² en vue de l'agrandissement du Gymnase. Le prix d'acquisition a été fixé à 3'362'240 francs. Cette parcelle jouxte les terrains du GYB et cette acquisition préserve une possibilité d'extension pour les besoins futurs de l'établissement. Pour rappel, les locaux actuels ont été dimensionnés pour accueillir environ 850 élèves et la projection à 2025 indique un effectif qui, selon le scénario moyen, atteindrait entre 1200 et 1300 élèves.

Le Parlement vaudois ne s'est pas encore prononcé, mais le dossier avance puisque la commission parlementaire chargée de préavisier la décision siègera le 29 janvier prochain. L'objet devrait ainsi être porté à l'ordre du jour du plenum entre fin février et début mars 2015.

Cette première étape de la procédure franchie, le travail d'étude pourra commencer.

7. UN PARC POUR PONCTUER L'ANNÉE

Comme l'a récemment relaté la presse, l'année 2014 a été ponctuée par l'inauguration d'un parc géologique composé de blocs de différentes roches provenant de toute la Suisse. Ce parc a été réalisé grâce à un don d'un club service de la Broye. Accessible au public, il constitue également un bel outil pédagogique.

8. CONCLUSION

En conclusion, la CIP-GYB ne peut que souligner la bonne marche de l'établissement et recommander aux Grands Conseils des cantons de Vaud et Fribourg de prendre acte de ce rapport d'activité 2014.

Au nom de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye,

Oulens-sur-Lucens, le 25 novembre 2014

La Présidente :
(signé) *Alitette Rey-Marion*